

Commission des griefs de la fonction publique

180, rue Dundas Ouest, bureau 600 Toronto (Ontario) M5G 1Z8 Tél.: 416 326-1388 www.psab.gov.on.ca

FORMULAIRE 1 – REQUÊTE

Congédiement pour un motif valable/ mesure disciplinaire/ conditions de travail ou conditions d'emploi

aux termes de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario

Nous vous conseillons de lire attentivement les Règles et notes de pratique ainsi que le document Aperçu de la procédure d'arbitrage et de consulter la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario et le Règlement 378/07 avant de remplir le formulaire. Tous ces documents sont affichés dans notre site Web.

NOTE : Prière de remplir le formulaire en entier. Partie A. Requérant NOM: Adresse résidentielle : N° de téléphone résidentiel : Courriel: Adresse au travail: N° de téléphone au travail : Courriel au travail: Nom du représentant : (avocat, agent ou autre personne agissant en votre nom, le cas échéant) Nom de l'entreprise (le cas échéant) : Adresse: Courriel: Nº de téléphone :

Partie B. Intimé(s)

Nommez l'employeur (organisme public du ministère ou de la Commission) qui, selon vous, peut être touché par la présente requête.

EMPLOYEUR INTIMÉ

Adresse :	

Nom:

Nº de téléphone :

Partie B. Intimé(s) - suite

Nom de tout autre organisme dont les	droits ou les intéi	rêts peuvent être toud	chés par la présente
requête.		-	

AUTRE(S) INTIMÉ(S)
Nom:
Adresse:
Courriel:
La ou les personnes nommées sous la rubrique « Autre(s) intimé(s) » peuvent être touchées pour les raisons suivantes :
RÉUNION AVEC LE SOUS-MINISTRE OU SON DÉLÉGUÉ La procédure de grief est énoncée dans le Règlement 378/07 de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario. Une réunion a-t-elle été tenue conformément à l'article 9 du Règlement 378/07 de la Loi? Dans l'affirmative, indiquez la date de la réunion : Dans la négative, expliquez pourquoi.
L'article 10 du Règlement 378/07 stipule que la présente requête <u>doit</u> être accompagnée de l'avis d'intention de déposer une plainte qui a été donné à l'employeur.
Avez-vous joint l'avis d'intention de déposer une plainte? Oui
Quelle date l'avis d'intention a-t-il été donné à l'employeur?

Partie C. Détails de la requête

La requête doit comprendre un énoncé général de la question ou des affaires en litige ainsi qu'un exposé clair et concis des faits et événements importants pour étayer votre position. Veuillez donner des précisions sur ce qui s'est produit ou non, le moment où cela s'est produit ou aurait dû se produire, la ou les personnes en cause et le lieu de l'événement. Pour plus de commodité, ces renseignements peuvent figurer en Annexe A, jointe à la requête.

Partie D. Recours

Quels recours – monétaires et autres – demandez-vous à la Commission des griefs de la fonction publique d'ordonner si elle conclut que l'employeur ou tout autre intimé ont enfreint la Loi? Pour plus de commodité, ces renseignements peuvent figurer en Annexe A, jointe à la requête.

Afin d'aider les parties à s'entendre, la Commission offre des services de règlement extrajudiciaire des différends (RED) : elle peut, soit nommer un médiateur avant l'audience, soit renvoyer l'affaire à un médiateur ou à un arbitre. Prière de consulter le document *Aperçu de la procédure d'arbitrage*.

Partie E. Médiation, médiation-arbitrage ou arbitrage

Veuillez	z indiquer le mo	de de règlement que vou	ıs préfér	rez:		
М	édiation	Médiation-arbitrage	Arbi	trage		
Parti	ie F. Signa	aturo				
ıaıı	ie i . Oigii	ature				
La prés	sente requête c	omporte pages au to	tal. (Incl	ure les annexes d	ans le nombre de	
pages.)					
Nom (e	en caractères d	imprimerie)				-
Fait à				_ jour de		
La requête dûment remplie et signée et toute documentation supplémentaire, y compris l'avis d'intention, peuvent être envoyés à psgb.psgb@ontario.ca						
Commis	•	te : s de la fonction public st, bureau 600, Toror	•	tario) M5G 1Z8		